



Certificat d'Engagement et de Connaissance

pour la détention ou l'acquisition d'un âne, précisant :

Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'âne.

Les implications financières et logistiques tout au long de sa vie.

**Les obligations relatives à la traçabilité et à l'identification de l'âne
ainsi que les conditions de transport.**

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale :

L 211-10-1 CRPM : « Tout détenteur d'équidés (chevaux, poneys, ânes, mulets, bardots) atteste de sa connaissance des besoins spécifiques de l'espèce. »

ALIMENTATION - HEBERGEMENT

Les ânes sont des herbivores non ruminants à digestion continue, le temps consacré à la prise alimentaire est de 16h/24.

La base de l'alimentation est l'herbe ou le fourrage, composés essentiellement de fibres. Ils doivent disposer d'eau propre à volonté.

Les ânes peuvent vivre au pré toute l'année dans les climats tempérés mais ils doivent pouvoir avoir un abri - soit naturel : haies naturelles, ramure des arbres...

- soit artificiel adapté.

SOMMEIL - ACTIVITES MOTRICES

Phases de sommeil courtes et répétées, environ 6h/24.

Debout la plupart du temps ou couché sur le côté.

Les équidés ont besoin d'une activité motrice quotidienne pour leur croissance, l'entretien de leur musculature, leur fonctionnement digestif, leur équilibre émotionnel.

Une locomotion lente et permanente leur permet une prise alimentaire intermittente.

Un âne élevé en box doit, pour compenser, pouvoir bénéficier d'un exercice quotidien en liberté.

CONDUITE - CONTACTS - ENVIRONNEMENT

Pour assurer la sécurité de l'âne, de son environnement et des personnes lors de sa manipulation, les techniques de conduite et de contention doivent être connues et maîtrisées : conduite en main au licol par exemple.

Les ânes sont une espèce grégaire, vivant naturellement en troupeau.

Le contact régulier avec des congénères est important pour leur bien-être.

L'âne a des capacités sensorielles très développées et un état de vigilance élevé, sa perception de l'environnement est différente de la notre.

Le stress chronique non pris en charge est générateur de troubles du comportement (agressivité, syndrome dépressif, tics...).

SOINS GENERAUX - TRAITEMENTS PREVENTIFS

Tout détenteur doit **savoir observer quotidiennement les équidés** dont il a la charge :

- Etat corporel.
- Etat du pelage (pansage régulier).
- Etat des membres, des yeux et des naseaux.
- Evaluation de la respiration, qualité des crottins....

Un changement de comportement est un indicateur précoce de maladie ou d'une affection douloureuse nécessitant un diagnostic vétérinaire. Exemple: position couchée prolongée et diminution de la réaction aux stimulations extérieures.

Le détenteur doit lui prendre les pieds régulièrement et les faire parer par un maréchal-ferrant.

Les tables dentaires doivent être régulièrement contrôlées.

Vaccination obligatoire contre grippe équine (rassemblements d'animaux) et tétanos et fortement conseillée contre la rhinopneumonie.

Vermifugation raisonnée à mettre en place avec le vétérinaire afin d'éviter les résistances aux parasites.

PRINCIPALES MALADIES-AFFECTIONS DOULOUREUSES STERILISATION - FIN DE VIE

Les coliques sont fréquentes chez les équidés, un peu moins chez les ânes, elles s'expriment par une douleur abdominale, le plus souvent liée à l'appareil digestif. Le pronostic est très variable.

La fourbure est une maladie particulièrement douloureuse associée à une nécrose vasculaire des pieds. Elle peut être la conséquence d'une nourriture trop riche, d'infections, de toxémie...

Les stéréotypes (tics) sont la manifestation d'une pathologie comportementale (privation de contact avec les congénères, environnement sensoriel trop pauvre...)

Pour contrôler la reproduction, faciliter leur manipulation et intégration au troupeau,

la castration des mâles est conseillée si le détenteur ne souhaite pas en faire un étalon.

La fin de la période d'activité d'un âne ne doit pas être synonyme d'abandon.

Les options de fin de vie sont: la mort naturelle, l'euthanasie ou l'abattage si l'animal n'est pas réglementairement exclu de la filière bouchère.

IMPLICATIONS FINANCIERES ET LOGISTIQUES

- Entretien un équidé représente un coût, les tarifs pratiqués obéissant à la loi du marché, il est impossible de le chiffrer.
- L'espérance de vie d'un âne peut aller jusqu'à 35 ans.
- Les besoins fonciers sont évalués entre 0,5 et 1ha par animal.
- Les tarifs pratiqués étant libres, il est impossible de donner un coût précis des frais de santé pour un âne (vétérinaire, maréchal-ferrant...) auxquels peuvent s'ajouter des accidents imprévisibles de santé.
- Les solutions pour la fin de vie doivent être anticipées.
- Il est nécessaire de prévoir un moyen de transport adapté (achat ou location d'un van ou d'un camion).
- L'acquisition d'un âne doit être un acte réfléchi en ayant conscience de la responsabilité que cela induit, avec des frais incontournables et des frais imprévisibles et ce pour toute la durée de vie de l'animal jusqu'à sa mort.

REGLEMENTATION

- **Identification obligatoire** pour tous les équidés : signalement graphique, descriptif littéral ou codifié et transpondeur.
- **Déclaration du lieu de détention auprès de l'IFCE** : permet de connaître les répartitions de population en cas d'épizootie.
- **Déclaration d'un vétérinaire sanitaire** pour tout détenteur de 3 équidés au moins.
- **Réglementation spécifique au transport des animaux vivants**, tenue d'un registre de transport, durée et distance réglementées. Seuls les équidés aptes au transport peuvent voyager. Sont inaptes au transport : les ânesses gestantes proches du terme ou ayant mis bas depuis moins de 8 jours, les ânonnes dont le cordon n'est pas sec, les jeunes ânonnes de plus de 8 mois non licolés.
- En cas d'infraction aux obligations réglementaires, le détenteur s'expose à une contravention de 3^{ème} classe (450^{euros}/infraction).
- **La carte d'immatriculation** est aujourd'hui dématérialisée : elle doit être **mise à jour à chaque changement de propriétaire**.
- Une réglementation stricte existe pour la **traçabilité des médicaments administrés aux équidés destinés à la consommation**.

- Dès son acquisition, le détenteur de l'âne doit le déclarer à son assurance Responsabilité Civile.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.

Article 521-1 du Code Pénal (extraits)

« Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.. Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité... Est considéré comme circonstance aggravante de l'acte d'abandon le fait de le perpétrer, en connaissance de cause, dans des conditions présentant un risque de mort immédiat ou imminent pour l'animal.

Détenteur d'équidés - Personne engagée :

Nom: Prénom :
 Adresse :

 Mail :
 N° de Tél.

Attention : Veuillez recopier à la main, la phrase ci-dessous, puis dater et signer le présent certificat :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné(e) sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un âne, je m'engage expressément à les respecter. »

.....

Et notamment j'ai bien connaissance :

- de leurs besoins physiologiques, comportementaux et médicaux spécifiques.
- des obligations d'identification et de déclaration les concernant.
- des implications financières et logistiques auxquelles cela m'engage.

Fait le à

Le Vétérinaire, certificateur habilité :
 Nom, Signature, Cachet professionnel
 et n° d'Ordre

Le Détenteur d'équidés :
 Nom et Signature

Numéro d'enregistrement du lieu de détention :